

Section Départementale du Val d'Oise
Maison des Syndicats
26 rue Francis Combe
95000 CERGY
snes95@versailles.snes.edu

À Monsieur Le Député / Madame Le Député

Monsieur / Madame le (la) Candidat(e) aux élections législatives,

Vous portez votre candidature dans l'une des circonscriptions du Val d'Oise.

Le Syndicat National des Enseignements du Second Degré, syndicat majoritaire des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, souhaite connaître votre position sur les sujets qui préoccupent ces personnels. Nous sommes porteurs d'un projet éducatif pour le Second degré dont vous pouvez retrouver les grands axes dans l'appel ci-joint.

Vos réponses aux questions suivantes seront communiquées à la communauté éducative et rendues publiques. Nous vous remercions donc de leur porter attention.

Concernant le fonctionnement des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

1. Y a-t-il des domaines pour lesquels vous êtes favorables à un élargissement de l'autonomie des établissements, si oui, lesquels ? Dans le cadre de cette autonomie, faut-il selon vous revoir, et si oui dans quel sens, les rôles respectifs du chef d'établissement, du conseil d'administration et des équipes pédagogiques ?
2. Comptez-vous poursuivre dans l'élargissement des compétences des recteurs au détriment des compétences nationales ? Si oui, dans quels domaines ?
3. Quels sont vos projets concernant la carte scolaire pour l'affectation des élèves ?
4. Êtes-vous favorable au maintien du recrutement des enseignants, CPE, conseillers d'orientation, par concours ? Le chef d'établissement doit-il intervenir dans le choix des personnels appelés à exercer dans l'établissement ?
5. Êtes-vous prêt à revenir sur le texte concernant l'évaluation des enseignants dans l'hypothèse où le ministère mènerait son projet à terme ?
6. Êtes-vous favorable à de nouveaux transferts de compétence vers les collectivités territoriales en matière d'éducation ?

Concernant le métier d'enseignant, de C.P.E. (Conseiller Principal d'Education), de C.O.-PSY (Conseillers d'Orientation Psychologue)

1. Pour prendre en compte les évolutions des métiers de l'enseignement et de l'éducation, comment envisagez-vous d'adapter les missions des personnels ? Cela passe-t-il par une modification des statuts ? Dans quel sens ?

2. Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau attractives les voies menant aux concours (recrutement de personnels titulaires, engagement pluriannuel, vivier de candidats) ?
3. Quelle est votre conception de la formation des maîtres (cursus universitaire, articulation des différentes composantes de la formation, place du concours, année de stage post-concours, formation continue) ?
4. Quelles mesures prendrez-vous pour rendre aux personnels leur capacité à agir collectivement sur leur travail (amélioration des conditions de travail, concertation, refus de méthodes managériales...) ?

Concernant les salaires

1. Envisagez-vous rapidement une augmentation de la valeur du point d'indice de la Fonction publique? Êtes-vous pour indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation ?
2. Envisagez-vous un plan de revalorisation de la situation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ? Comment concevez-vous son élaboration ?
3. Quelle place accordez-vous aux rémunérations indemnitaires par rapport aux traitements ?
4. L'évaluation doit-elle se traduire dans la carrière, dans la rémunération ? Si oui, comment ou sous quelle forme ?

Concernant les rythmes scolaires

1. Envisagez-vous une réforme des rythmes scolaires ? Si oui, sur quelles bases ?
2. En particulier, envisagez-vous de reprendre la proposition de réduction des vacances d'été et de leur zonage ?
3. Envisagez-vous de rompre avec la politique actuelle de diminution du volume d'heures de cours pour installer des dispositifs d'aide, en partie externalisés ?

Concernant l'orientation

1. Considérez-vous que la question de l'orientation en formation initiale doit rester de la responsabilité de l'Éducation nationale et que son accompagnement doit être confié aux conseillers d'orientation-psychologues (CO-Psy) et non exclusivement aux enseignants ?
2. Reviendrez-vous sur la loi de 2009 afin de renforcer le rôle du service public et de différencier le POTLV en deux branches, l'une pour la formation initiale, l'autre pour la formation permanente, l'emploi et l'insertion ?
3. Mettrez-vous un terme à la fermeture des CIO et transformerez-vous les 250 CIO départementaux en CIO d'État ?
4. Êtes-vous prêt à programmer les recrutements afin que chaque CO-Psy ait en charge au maximum 600 élèves ? Êtes-vous prêt à mettre en place très rapidement des mesures de titularisation ?

Comptant sur votre engagement et votre action,
Veuillez agréer, Monsieur / Madame le(la) Candidat(e), l'expression de nos salutations distinguées.

François Martin
Secrétaire Départemental du SNES-FSU